



Afrine sous occupation - Rapport numéro (292):

Agression d'un civil au couteau, condamnation d'un prisonnier de guerre à 20 ans de prison, arrestations arbitraires, incendie sur le mont Chékhorzeh, vol de sumac, combats et chaos

Traduction de l'arabe vers le français

En examinant les dossiers de dizaines, voire de centaines de combattants et de civils kurdes capturés et détenus par l'armée turque pendant et après l'agression contre Afrine, et transférés en Turquie, où ils ont été jugés selon les lois turques, qui ont prononcé des peines sévères à leur encontre, sans qu'ils aient commis d'infraction sur le sol turc, et sur la base de charges souvent fabriquées, même si certains d'entre eux ont participé à des combats légitimes de défense pendant la guerre... Nous constatons que la Turquie a commis de graves violations du droit international humanitaire et de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Vous trouverez ci-dessous des faits sur la situation actuelle:

= Agression d'un civil kurde au couteau:

Au matin du 15/06/2024, dans la rue principale, au milieu du bazar hebdomadaire bondé de la ville de Rajo, et sous les yeux des patrouilles des milices « police civile et police militaire » présentes en grand nombre et prétendant maintenir l'ordre public en général et protéger les civils, ces derniers n'ont et rien fait pour empêcher l'auteur, le soi-disant « **H'ajj Abou Hicham** », originaire de la ville d'A'dra - campagne de Damas et membre de la milice « Armée de l'Islam », de saccager la façade d'un magasin d'huile d'olive appartenant au citoyen « Amir H'eussén Bilal » du village de « H'ajj Khalil » - district de Rajo, puis a attaqué son frère, le citoyen « **Azad Héussén Bilal** âgé de 45 ans » avec des insultes et des coups de couteau, en le blessant à l'avant-bras gauche avec une blessure longue et profonde, il a été transporté à l'hôpital Rajo par une ambulance et qui l'a transféré, par la suite à l'hôpital militaire de la ville d'Afrine, sans qu'il y ait eu de problème préalable entre l'agresseur et les frères « Bilal » ou une autre raison directe pour laquelle l'agresseur a commis son crime, alors qu'il est également connu personnellement de la police et des autorités locales pour son agressivité auprès du grand public.



= Condamnation d'un prisonnier de guerre à 20 ans de prison:

Le jeune homme, « **Suléman Jamil Kalakhalou**, âgé de 30 ans, marié et père de plusieurs enfants », du village de « Jalameh » - district de Jenderes, faisait partie des rangs des Forces d'autodéfense (conscriptio obligatoire) auprès de l'ancienne administration autonome d'Afrine, au lendemain de l'agression contre la région le 21/01/2018, avec d'autres combattants, ont été capturés par la milice « Légion Al Cham », selon un clip vidéo publié à l'époque et conservé par nos soins, notamment le vidéo « Kalkhalou », qui a été blessé à la jambe.

Il n'y avait aucune nouvelle de « Kalkhalou », et après des mois, il s'est avéré qu'il était dans une prison en Turquie, c'est-à-dire qu'il a été reçu par l'armée turque et transféré en Turquie. Il a été soumis à la torture, et ensuite tribunal Turque d'Adana l'a condamné à vingt ans de prison pour « relations avec l'ancienne administration autonome », alors que le statut de prisonnier : Considérant que le conflit était de nature internationale (Turquie - Syrie), et les règles de protection des prisonniers de guerre conformément à la Convention de Genève de 1929, à la Troisième Convention de Genève de 1949 et au Premier Protocole additionnel de 1977, les prisonniers de guerre ne peuvent être poursuivis en justice en raison de leur participation directe à des opérations de combat, et leur détention n'est pas une forme de punition, mais elle vise uniquement à empêcher leur participation continue au conflit. Ils doivent donc être libérés et rapatriés sans délai immédiatement après la fin des opérations de combat.

Selon une source locale, « Kalkhlou » est actuellement détenu dans une prison de la province de Hatay; Nous n'avons pas pu identifier les deux autres combattants kurdes capturés montrés dans le clip vidéo mentionné, où en est leur situation et quel est leur sort!



= Arrestations arbitraires:

Les autorités d'occupation ont arrêté:

- Depuis septembre 2023, le jeune homme « **Siwar Muh'ammad A'rab** - né en 1989 » du village de « Kafardaleh Fawqani » - district de Jenderes, est accusé de participation au service obligatoire sous l'ancienne auto-administration, dans la ville de Mar'e. ', alors qu'il la traversait avec l'intention de retourner dans sa région en provenance d'Alep, sa destination de déplacement, et il est toujours arbitrairement détenu, sans avoir été jugé.



- Il y a une vingtaine de jours, le citoyen **Nidal A'bdeen Muh'ammad Osso**, âgé de 35 ans, du village de Chil-ta'tê – district de Beulbeul, a été arrêté au poste de contrôle de sécurité à l'entrée est d'Afrine, sous l'accusation d'avoir des relations avec l'ancienne administration autonome, et a été emmené à la prison centrale de Marateh, dans la ville d'Afrine.

- Il y a environ deux semaines, le citoyen « **Ah'mad Muh'ammad Sabry**, âgé de 58 ans », du village de « Ma'mla » - district de Rajo, quelques jours après son arrivée dans son village en revenant du Liban, a été emmené dans une prison de la ville de Rajo, et est toujours arbitrairement détenu.

- Le 08/06/2024, les deux citoyens « **A'réf Muh'ammad Kadlo** âgé de 52 ans et **Muh'ammad Farouq Kadalo** âgé de 58 ans » ont été arrêtés à leur domicile dans le village de « Qeulkeh / Jalameh » - district de Jenderes, sous leurs accusation d'entretenir des relations avec l'ancienne administration autonome; Ils ont été libérés un jour plus tard et ont imposé à chacun d'eux une amende de 300 dollars américains.

= Feux de forêt:

Dans l'après-midi du jeudi 13/06/2024, un incendie s'est déclaré dans une forêt naturelle située dans une montagne entre les villages de « **Chékheurzeh, A'boudan** » et Beulbeul. Il s'est poursuivi jusqu'à minuit, et la « Défense civile syrienne » l'a confirmé, que ses équipes ont éteint l'incendie malgré les difficultés, car il avait été allumé intentionnellement. Il était clair que ni les milices armées, ni les équipes de l'État turc, ni les autorités locales n'avaient participé d'une manière ou d'une autre à l'extinction de l'incendie.



= Voler du sumac:

Selon une source locale, les miliciens et leurs proches recrutés ont commencé à voler le sumac de saison dans les villages des districts de Charra/Charan et Beulbeul, bien qu'il ne soit pas encore mûr, car le vol a lieu en plein jour devant les yeux des contrôles de sécurité et des autorités locales, sans prendre de mesures pour les dissuader, et parfois sous les yeux des propriétaires des arbres, qui n'osent pas directement interdire ou porter plainte auprès des autorités compétentes, par exemple. peur d'être exposé à des attaques et pire encore.

= Chaos et chaos:

- Au cours des deux derniers jours, des affrontements ont eu lieu entre deux groupes armés composés de membres des tribus « Al-Hayb » et « Al-Mawali », les recrues résidant dans le village de « **Dér-Swan** » - district de Charra/Charran, en raison d'une querelle entre deux enfants des deux côtés.

- Le 13/06/2024, des affrontements ont eu lieu entre un groupe dirigé par le soi-disant « Abou A'wad », le responsable du village « **Omar Smo** » - district de Charra/Charran de la milice « Armée d'élite » et des hommes armés du tribu Al-Mawali, qui a entraîné la blessure de deux femmes et la mort de deux membres de l'« Élite », à la suite d'un différend concernant le pâturage de troupeaux de bétail sur un terrain contenant les restes d'une récolte de blé, à proximité du château de « Nabi Hori ». le champs en question appartient à l'un des fils d'Omar Smo, et est saisi par « l'élite » depuis 2018, et les tensions entre les deux parties existent toujours.

- La « Défense civile syrienne » a confirmé que ses équipes, jeudi 13/06/2024, ont récupéré le corps d'un homme non identifié sur une terre agricole près du village de « **Tlef** » au sud-ouest de la ville d'Afrine. Mort depuis quelques jours et selon une source locale, l'homme faisait partie de ceux qui ont été amenés dans la région, et les raisons et les modalités de son assassinat sont inconnues.

Les tribunaux turcs et ceux sous contrôle de l'occupation turque dans le nord de la Syrie ont rendu des décisions injustes et arbitraires à l'encontre des prisonniers et des détenus kurdes, sur des bases politiques et vengeresses, et sur la base de charges souvent fabriquées, sans garantir des procédures judiciaires équitables et justes, en plus de centaines de personnes disparues de force et qui ont perdu la vie dans les centres de détention et les prisons secrètes.

Le 15.06.2024

Bureau des médias - Afrine
Parti de l'Union Démocratique Kurde en Syrie (Yekîti)

Les photos:

- La victime, le citoyen « Azad H'eussén Bilal ».
- L'agresseur a appelé « H'ajj Abou Hicham ».
- Le jeune homme « Suléman Jamil Kalkhulou » avec ses deux compagnons lors de leur capture par la milice « Légion Al-Cham », le 21/01/2018.
- Le jeune détenu « Siwar Muh'ammad A'rab ».
- Un incendie de forêt naturel dans une montagne entre les villages de « Chékhorzeh et A'boudan » - district de Beulbeul, 13/06/2024.

** Traduit de l'arabe par l'Organisation européenne du Parti de l'unité démocratique kurde en Syrie (Yekiti)*